

CALENDRIER 2025



- Collecte de déchet
- Collecte de résidus organiques
- Collecte de matières recyclables
- Collecte des objets volumineux
- Collecte de surplus des matières recyclables
- Collecte des branches
- Collecte des feuilles d'automne

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

LES COLLECTES



Résidus alimentaires

- Céréales, pains, pâtes, fruits, légumes, viandes, poissons, œufs, os.
- Marc de café, sachets de thé, produits laitiers, gâteaux, noix.
- Petites quantités d'aliments liquides absorbables, huiles, sauces.
- Bâtons en bois, cheveux, plumes, cendres froides, résidus verts.
- Fibres sanitaires sans produits chimiques : essuie-tout, mouchoirs.
- Papiers/cartons souillés : boîtes à pizza, sachets papier (sans métal/plastique).

Matières recyclables

- Papier/carton : journaux, enveloppes, boîtes, cartons de lait/jus, Tétr Pak.
- Plastique : contenants, bouteilles, emballages (sauf plastique #6).
- Métal : aluminium, boîtes de conserve, bouchons, couvercles.
- Verre : bouteilles, pots (toutes couleurs).

Déchets

- Uniquement les déchets non recyclables, compostables ou réutilisables.
- Vérifiez si vos déchets peuvent être collectés par la municipalité ou déposés dans un écocentre.

Objets volumineux

- Chaque 3^e lundi du mois (objets non insérables dans un bac).
- Acceptés : lavabos, baignoires, meubles, matelas, électroménagers, luminaires.
- Non acceptés : matériaux de construction, propane, pneus, appareils électroniques, petits objets, sacs ou boîtes mélangées.

Feuilles d'automne

- Collecte : 2 fois à l'automne pour le noyau villageois.
- Sacs : papier 110 L (16" x 12" x 35"), déposés en bordure avant 7 h le jour de collecte.

Branches

- Collecte de branches : 2 fois par an, sur une semaine. Déposez-les avant le lundi.
- Consignes : branches non attachées, étalées (pas empilées). Pas de branches > 3 pouces ou racines.
- Important : une seule visite par résidence (max. 30 min). Au-delà, frais selon règlement municipal.

Surplus matières recyclables

- 2 fois par an dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Consignes : boîtes dépliées et empilées : près du bac bleu.
- Non acceptées : grandes boîtes (ex. réfrigérateur, TV), à découper pour le bac bleu.

Écocentres

- 4 sites (Rigaud, Saint-Zotique, Pincourt, Vaudreuil-Dorion).
- Matières acceptées : pneus, matériaux de construction, électroménagers, ampoules, batteries, peinture, propane, etc.
- Conditions : réservé aux résidents des 23 municipalités de la MRC.
- Infos : liste complète et horaires sur tricycle-mrcvs.ca ou au 450-455-5434.

Pour tous les renseignements utiles relatifs à la collecte de matières recyclables ainsi qu'au réseau des écocentres sur le territoire de la MRC Vaudreuil-Soulanges, visitez le site internet suivant:
<https://tricycle-mrcvs.ca/recyclage/>

- Les bacs doivent être placés en bordure de la route la veille ou avant 7h00 le jour de la collecte.

- Les bacs doivent être retirés du bord de la route dès que possible à la suite de la collecte.

- Assurez-vous que votre bac n'empiète pas sur la route ou le trottoir.

- Les bacs de collecte sont la propriété de la municipalité et sont liés aux adresses.

- En cas de déménagement, ces derniers doivent donc rester sur place.

- Si votre bac est endommagé ou que vous avez besoin de bacs supplémentaires, veuillez communiquer avec le bureau municipal au : 450 764 3573, poste 221.